



Prime d'anciennete cdd+cdi

Par **marie**, le **15/12/2010** à **17:26**

Bonjour, je voudrai savoir si ma prime d'ancienneté sera calculée à partir de mon cdd (03 janvier 2005 jusqu'au 30 juin 2005) ou à parti de mon cdi (16 aout 2005).
Il y a donc eu 1 mois et demi d'arrêt, dans la même entreprise et au même poste.
Petite précision, le cdd était à temps partiel, et le cdi en temps complet.
Ma convention est le commerce non-alimentaire n°3251.
Merci par avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **15/12/2010** à **17:40**

Bonjour,
Je n'ai pas vu de disposition particulière à la Convention Collective mais normalement, lorsqu'il y a interruption entre le CDD et le CDI, il ne compte pas dans l'ancienneté...

Par **marie**, le **15/12/2010** à **20:18**

Merci pour votre réponse rapide et précise!